

Conseil National de la Recherche Archéologique

CNRA 1999-2002

Avis n° 3

28 mars 2000

Les services archéologiques territoriaux

Le CNRA constate avec une grande satisfaction le rôle important tenu au plan local et national par les collectivités territoriales dans le domaine de l'archéologie depuis une vingtaine d'années, grâce à la création et la prise en charge volontaristes de services spécialisés.

Ainsi, le projet de loi sur l'archéologie préventive, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, prévoit-il dans son article 2 que « l'établissement public associe les services de recherche archéologique des collectivités territoriales », ce qui implique, d'une part, l'exonération de la redevance au prorata de la réalisation des travaux prescrits et, d'autre part, l'agrément des services par l'État, « dans des conditions définies par décret en Conseil d'État ».

Les missions des services territoriaux ne peuvent cependant être limitées à ces seules prestations puisque leurs actions couvrent tout le champ patrimonial, relatif à la connaissance, la conservation et la diffusion.

Dans cette perspective large, le CNRA demande que les modalités du partenariat croissant entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales, soient définies, en liaison avec ces collectivités.

Une politique incitative de l'État, qui ne peut se réduire à la seule exonération de la redevance au titre de l'archéologie préventive, devrait se dégager, s'inscrivant dans la ligne du projet de loi et dans la perspective ouverte par la mise en place du Conseil national des collectivités territoriales pour le développement culturel.

Une mission ministérielle, expressément constituée, devrait être chargée d'établir un dialogue avec les élus des collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État, pour définir les attentes réciproques en matière d'archéologie, les modalités de partenariat envisageables, les mesures incitatives destinées à améliorer le maillage des services territoriaux à travers le territoire national.

Le CNRA souhaite vivement, à l'unanimité de ses membres, qu'une telle dynamique conduise à renforcer la cohésion et les potentiels de la communauté scientifique archéologique tout entière.